



La Clé Médicale
Location & Vente de matériel médical

Particuliers & Professionnels

02 40 33 15 36

www.laclemedicale.fr

GUIDE DE LA NOMENCLATURE VPH 2025-2026



SOMMAIRE

LES CATEGORIESp.4

LES MODALITESp.5

LA PRESCRIPTIONp.6

LES ADJONCTIONSp.7

FICHES PAR CATEGORIES :

MODALITES DE LOCATIONp.9

MODALITES D'ACHATp.15

LES CATEGORIES

VPH non modulaires - propulsion manuelle ou à pousser

FMP

A propulsion manuelle ou à pousser

FMPR

A propulsion manuelle ou à pousser - assise rigide

VPH modulaires - propulsion manuelle ou à pousser

FRM

A propulsion manuelle ou à pousser

FRMP

A propulsion manuelle ou à pousser multi-positions

FRMC

A propulsion manuelle multi-configurables

FRMS

A propulsion manuelle de sport

FRMA

A propulsion manuelle actifs

FRMV

A propulsion manuelle de verticalisation

VPH modulaires - à moteur électrique

FRE
ABC

A propulsion par moteur électrique

FREP
ABC

A propulsion par moteur électrique multi-positions

FREV

A propulsion par moteur électrique de verticalisation

Autres VPH

POU
S

Poussettes standards

CYC

Cycles modulaires à roues multiples

POU
MRE

Poussettes modulaires multi-réglables et évolutives

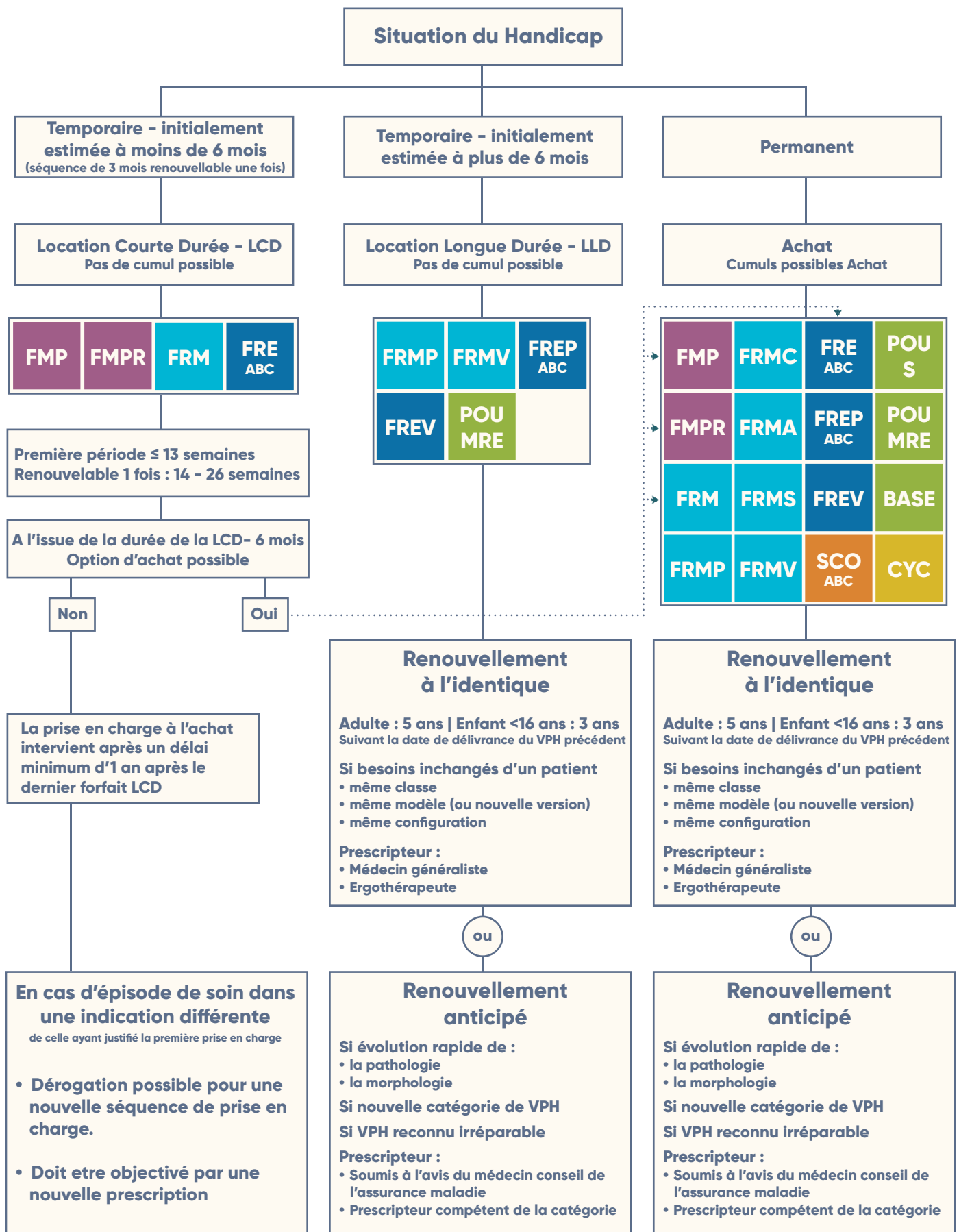
SCO
ABC

Scooters

BASE

Bases roulantes modulaires

LES MODALITES



LA PRESCRIPTION

LES PRESCRIPTEURS

A l'achat

Prescripteur	FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV	FRE	FREP	FREV	SCO	POU S	POU MRE	BASE	CYC
Médecin généraliste																
Ergothérapeute																
MPR - Médecin spécialiste compétent en médecine physique et réadaptation																
Médecin titulaire d'un DU appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap																
Médecin titulaire d'un DU appareillage dont celui de la compensation du handicap																
Ergothérapeute exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire																

LCD

Prescripteur	FMP	FMPR	FRM	FRE
Médecin généraliste				
Ergothérapeute				
Kinésithérapeute				
MPR - Médecin spécialiste compétent en médecine physique et réadaptation				
Médecin titulaire d'un DU appareillage dont celui de la compensation du handicap				
Ergothérapeute exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire				

LLD

Prescripteur	FRMP	FRMV	FREP	FREV	POU MRE
Ergothérapeute					
MPR - Médecin spécialiste compétent en médecine physique et réadaptation					
Médecin titulaire d'un DU appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap					
Médecin titulaire d'un DU appareillage dont celui de la compensation du handicap					
Ergothérapeute exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire					

LE FORFAIT DE LIVRAISON

La facturation du forfait de livraison est permise, dans la limite d'une prise en charge par VPH et par patient par période de cinq ans et 3 ans pour les enfants. Ce forfait peut aussi être facturé lors d'un renouvellement anticipé dans le cadre de l'article R. 165-24 du code de la sécurité sociale.

Elle est facturable sur prescription lorsque la situation du patient ne permet pas une mise à disposition dans les locaux du distributeur au détail pour tous les VPH à l'achat ou en location longue durée, et location courte durée.

L'appréciation se fait selon la situation clinique du patient, ainsi que selon sa situation personnelle (présence d'un aidant)

LES ADJONCTIONS

FAUTEUILS MANUELS

Code	Désignation	FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable								
4937991	Adjonction repose-jambe électrique droit et gauche								
4970497	Adjonction tablette complète								
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur								
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur								
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante								
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral								
4938766	Adjonction levier de basculement								
4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf								
4922720	FRM supplément pour fauteuil roulant bariatrique >150kg								
4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf								
4965183	Adjonction boîtier de commande personnalisé								
4941700	Adjonction Supplément pour élévation « électrique » (lift)								
4902165	Adjonction supplément fauteuil bariatrique électrique >150kg								
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.								
4936922	Adjonction harnais 4 points ou plus								
4965705	Adjonction ceinture de maintien 2 points								
4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)								
4938720	Supplément sur devis pour fauteuil manuel sportif								

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

FAUTEUILS ELECTRIQUES & AUTRES MODULAIRES

Code	Désignation	FRE	FREP	FREV	SCO	POU S	POU MRE	BASE	CYC
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable								
4937991	Adjonction repose-jambe électrique droit et gauche								
4970497	Adjonction tablette complète								
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur								
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur								
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante								
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral								
4938766	Adjonction levier de basculement								
4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf								
4922720	FRM supplément pour fauteuil roulant bariatrique >150kg								
4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf								
4965183	Adjonction boîtier de commande personnalisé								
4941700	Adjonction Supplément pour élévation « électrique » (lift)								
4902165	Adjonction supplément fauteuil bariatrique électrique >150kg								
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.								
4936922	Adjonction harnais 4 points ou plus								
4965705	Adjonction ceinture de maintien 2 points								
4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)								
4938720	Supplément sur devis pour fauteuil manuel sportif								

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

LES ADJONCTIONS

PAP - Forfait A

Adjonctions membre supérieur

PAP du dossier

Base d'appui-cervico-céphalique (Appui-tête simple)
Appuis cervico-céphaliques latéraux (appui - tête enveloppant)
Appui cervico-céphalique antérieur
Dossier de base de positionnement rigide
Dossier de positionnement souple
Appuis thoraciques latéraux intégrés à un dossier rigide
Appuis thoraciques latéraux non escamotables/amovibles/réglables fixés sur dossier rigide ou VPH
Appuis thoraciques latéraux non escamotables/amovibles et réglables fixés sur dossier rigide ou VPH
Appuis thoraciques latéraux réglables fixés sur un dossier rigide ou VPH avec option escamotage
Appuis thoraciques latéraux réglables fixés sur un dossier rigide ou VPH avec option dynamique
Appuis thoraciques latéraux fixés sur un dossier de positionnement souple
Biseau dorso-lombaire
Ceinture de maintien thoracique
Biseau thoracique
Biseau sacro-lombaire

PAP des membres supérieurs

Accoudoir de positionnement rigide (gouttière d'avant-bras)
Accoudoir de positionnement souple (gouttière d'avant-bras souple)
Butée latérale du coude
Butée postérieure du coude
Sangle de poignet
Pommeau ergonomique

PAP - Forfait B

Adjonctions membre inférieur

PAP du siège

Coussin de base de positionnement
Base rigide de positionnement
Insert de matériaux d'aide à la prévention des escarres
Biseau pelvien
Stabilisateurs pelviens latéraux
Ceinture pelvienne
Butée tibiale

Dispositifs de positionnement des hanches

Butée d'abduction
Biseau crural
Butée crurale
Butée ou cale talonnière latérale

PAP des membres inférieurs

Butée talonnière postérieure
Butée tibiale (appui-mollet)
Sangle de coup de pied

AAP - Dispositifs d'aide à la propulsion

Indications de prise en charge :

• Commande par l'utilisateur :

Besoin pour des raisons médicales ou liées à leur environnement, d'assistance électrique à la propulsion ou d'une propulsion électrique de façon intermittente ou définitive, bien que capables de propulser eux-mêmes un fauteuil roulant manuel
L'incapacité à l'effort peut être due à une insuffisance coronarienne et/ou une insuffisance respiratoire et/ou une atteinte ostéo-articulaire, neurologique ou musculaire des membres supérieurs.

• Commande par l'accompagnant :

Indiqué pour les personnes ayant une incapacité à propulser leur fauteuil roulant manuel pour lesquelles :
- L'utilisation d'un fauteuil roulant à propulsion par moteur électrique est impossible (capacités physiques, cognitives ou environnement)
- La propulsion par l'accompagnant est également impossible de manière intermittente ou définitive (situation ou environnement)

Modalités de prescription :

- Médecin spécialiste (MPR) ou DIU de médecine de rééducation + expérience dans le domaine de la MPR
- Médecin titulaire d'un DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap ;
- Médecin spécialiste (hors médecine générale) d'un établissement ou service, sanitaire ou médico-social ;
- Ergothérapeute exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Suppléments sur devis pour fauteuils roulants modulaires et pour fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle sport (FRMS)

Indications de prise en charge

- Besoin de compensation du handicap non couvert par les adjonctions définies dans la nomenclature.
- Pour le supplément FRMS : indiqué strictement pour les personnes pratiquant une activité sportive spécifique non couverte par la description définie dans la nomenclature, dans le cadre d'une pratique confirmée de la discipline (hors professionnelle)

La fiche d'évaluation des besoins doit porter la mention manuscrite :

« Je certifie que le besoin de compensation du handicap n'est pas couvert par les options ou adjonctions définies dans la présente nomenclature et nécessite la prescription d'une option ou adjonction spécifique sur devis. ».

Et pour le supplément FRMS :

« Je certifie que le besoin de compensation du handicap n'est pas couvert par les véhicules pour activités sportives définis dans la présente nomenclature et nécessite la prescription du supplément sur devis. »

Sur la fiche de préconisation, le prescripteur indique :

"Adjonction(s) demandée(s) en l'absence d'équivalence inscrite(s) à la liste des produits et prestations"

Et pour le supplément FRMS :

"Véhicule pour activités physiques et sportives demandé en l'absence d'équivalence inscrite à la liste des produits et prestations"

FICHES PAR CATEGORIE MODALITES DE LOCATION

COURTE DUREE - LCD

FMP

Non modulaire à propulsion manuelle ou à pousser

FRM

Modulaire à propulsion manuelle ou à pousser

FMPR

Non modulaire à propulsion manuelle ou à pousser - assise rigide

FRE
ABC

Modulaire à propulsion par moteur électrique

LONGUE DUREE - LLD

FRMP

Modulaire à propulsion manuelle ou à pousser multi-positions

FREP
ABC

Modulaire à propulsion par moteur électrique multi-positions

FRMV

Modulaire à propulsion manuelle de verticalisation

FREV

Modulaire à propulsion par moteur électrique de verticalisation

POU
MRE

Poussettes modulaires multi-réglables et évolutives

FMP

Fauteuils non modulaires
à propulsion manuelle ou à pousser

Indications / modalités de prise en charge

- La prise en charge est assurée pour des personnes présentant une incapacité de marche partielle ou totale provisoire - initialement estimée par le prescripteur à moins de trois mois.
- La location hebdomadaire courte durée ne peut pas dépasser six mois de facturations consécutives sur une année glissante.



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FMP
< ou = 13 semaines



Parcours de prise en charge

Consultation initiale
• Prescription



Essai par le distributeur
Peut être dérogé, sur prescription, en cas d'urgence
• 4 modèles sur catalogue
• 2 modèles en test physique (optionnel)



Finalisation
• Facturation
• Mise à disposition du fauteuil

FMPR

Fauteuils non modulaires à propulsion
manuelle ou à pousser à assise rigide

Indications / modalités de prise en charge

- La prise en charge est assurée pour des personnes présentant une incapacité de marche partielle ou totale provisoire - initialement estimée par le prescripteur à moins de trois mois.
- La location hebdomadaire courte durée ne peut pas dépasser six mois de facturations consécutives sur une année glissante.



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FMPR
< ou = 13 semaines



Parcours de prise en charge

Consultation initiale
• Prescription



Essai par le distributeur
Peut être dérogé, sur prescription, en cas d'urgence
• 4 modèles sur catalogue
• 2 modèles en test physique (optionnel)



Finalisation
• Facturation
• Mise à disposition du fauteuil

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle ou à pousser

FRM



Indications / modalités de prise en charge

- La prise en charge est assurée pour des personnes présentant une incapacité de marche partielle ou totale provisoire - initialement estimée par le prescripteur à moins de trois mois.
- La location hebdomadaire courte durée ne peut pas dépasser six mois de facturations consécutives sur une année glissante.



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute

Exemple d'intitulé de prescription

*VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FRM
< ou = 13 semaines*



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Prescription



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique (optionnel)



Finalisation

- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil

Fauteuils modulaires à propulsion par moteur électrique

FRE



Indications / modalités de prise en charge

- Personnes dans l'impossibilité provisoire de propulser elles-mêmes un fauteuil roulant à propulsion manuelle (déficience ou environnement) ayant les capacités cognitives leur permettant d'assurer la maîtrise du FRE
- Evènement médical intercurrent entraînant une situation de handicap temporaire nécessitant l'utilisation d'un FRE chez des patients se déplaçant habituellement en fauteuil roulant manuel
- Pathologie neurologique, neuromusculaire, rhumatologique, ou autre maladie rapidement évolutive ou pathologies dont l'évolution est non prévisible (Sclérose latérale amyotrophique, sclérose en plaque, dystrophie musculaire, Locked in syndrome, syndrome de l'immunodéficience acquise, cancers...) nécessitant d'avoir recours rapidement et pour une courte durée à un FRE.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap

Exemple d'intitulé de prescription

*VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FRE
< ou = 13 semaines*



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Certificat de validation de l'aptitude à la conduite
- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Fiches règles d'utilisation
- Mise à disposition du fauteuil

DAP

FRMP

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle ou à pousser multi-positions



Indications / modalités de prise en charge

- Incapacité de marche partielle ou totale et capacités cognitives et physiques permettant d'assurer la maîtrise du FRMP - pas ou peu de déficit fonctionnel des membres supérieurs et pas ou peu d'incapacités à l'effort.
- Configurations et/ou réglages supérieurs au FRM pour répondre aux besoins spécifiques d'installation et de changement de positions.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Ergothérapeute
- Médecin DU Appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LLD, FRMP, modulaire à propulsion manuelle ou à pousser multi-position PAP : appuis latéraux du tronc



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil

FRMV

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle de verticalisation



Indications / modalités de prise en charge

- Patients présentant une incapacité de marche partielle ou totale, nécessitant une verticalisation régulière, et dont les capacités fonctionnelles ne leur permettent pas de se verticaliser eux-mêmes.
- Ce type de VPH contribue à la prévention des complications liées à l'immobilité en permettant de passer de la position assise à la position debout, en soutenant la partie postérieure du corps, et favorise une meilleure participation sociale.
- Configurations et/ou réglages supérieurs au FRM pour répondre aux besoins spécifiques d'installation et de changement de positions.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LLD, FRMV, modulaire manuel verticalisateur



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil

Fauteuils modulaires à propulsion par moteur électrique multi-positions

FREP



Indications / modalités de prise en charge

- Incapacité de marche partielle ou totale, provisoire ou définitive et impossibilité de propulsion manuelle ou podale (déficience patient ou environnemen) et capacités cognitives et physiques permettant d'assurer la maîtrise du FREP.
- Contrairement aux FRE, ce type de véhicule s'adresse aux patients ayant un besoin de maintien, de positionnement lié notamment à une perte du tonus musculaire.
- Une exception pour les personnes n'ayant pas les capacités physiques et cognitives est prévue permettant de prévoir une commande uniquement pour l'accompagnant.



Prescripteurs habilités

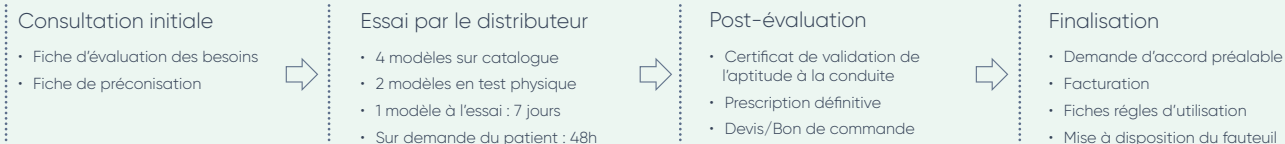
- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LLD, FREP-B, modulaire, propulsion électrique, de positionnement classe B



Parcours de prise en charge

DAP


Fauteuils modulaires à propulsion par moteur électrique de verticalisation

FREV



Indications / modalités de prise en charge

- Incapacité de marche partielle ou totale, provisoire ou définitive et impossibilité de propulsion manuelle ou podale (déficience patient ou environnemen) et capacités cognitives et physiques permettant d'assurer la maîtrise du FREV.
- Ce type de véhicule s'adresse aux patients nécessitant une verticalisation régulière, et en particulier les personnes ayant des rétractions musculo-tendineuse des membres inférieurs, et dont les capacités fonctionnelles ne leur permettent pas de se verticaliser elles-mêmes ou d'utiliser un système de verticalisation mécanique, assistée ou non.
- Une exception pour les personnes n'ayant pas les capacités physiques et cognitives est prévue permettant de prévoir une commande uniquement pour l'accompagnant.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LLD, FREV, modulaire électrique verticalisateur



Parcours de prise en charge

DAP


POU MRE

Poussettes modulaires multi-réglables et évolutives



Indications / modalités de prise en charge

- Les poussettes sont indiquées chez les enfants de moins de 16 ans présentant une incapacité de marche partielle ou totale, et/ou qui sont dans l'impossibilité d'utiliser elles-mêmes un autre VPH et/ou qui se trouvent dans des situations environnementales ou d'activité empêchant l'utilisation d'un autre VPH.
- Contrairement aux poussettes standard (POU_S), ce type de véhicule s'adresse aux patients ayant un besoin de maintien, de positionnement lié notamment à une perte du tonus musculaire.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, LLD, POU_MRE, Poussette modulaire multiréglable



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Facturation
- Mise à disposition du VPH

FICHES PAR CATEGORIES MODALITES D'ACHAT

Rappel des règles de cumul à l'achat

	FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMS	FRMA	FRMP	FRMV	FRE	FREP	FREV	POU S	POU MRE	BASE	CYC	SCO
FMP																
FMPR																
FRM																
FRMC																
FRMS																
FRMA																
FRMP																
FRMV																
FRE																
FREP																
FREV																
POU S																
POU MRE																
BASE																
CYC																
SCO																

- Cumul possible
- Pas de cumul possible

Fauteuils non modulaires à propulsion manuelle ou à pousser



Indications / modalités de prise en charge

LCD possible - voir p.10

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute.



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Prescription



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- Essai comparatif entre 2 modèles (optionnel)



Finalisation

- Facturation



Adjonctions et cumuls

Code	Adjonction
N/A	Pas de codes spécifiques dédiés aux non modulaires dans Titre IV.

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POU S	POU MRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :

FRE
si pas d'AAP

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FMP, non-modulaire à propulsion manuelle ou à pousser + VPH, forfait de livraison

Fauteuils non modulaires à propulsion manuelle ou à pousser à assise rigide

FMPR



Indications / modalités de prise en charge

LCD possible - voir p.10

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute.



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Prescription



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- Essai comparatif entre 2 modèles (optionnel)



Finalisation

- Facturation



Adjonctions et cumuls

Code	Adjonction
N/A	Pas de codes spécifiques dédiés aux non modulaires dans Titre IV.

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POU S	POU MRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :

FRE
si pas d'AAP

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FMPR, non-modulaire, assise rigide, à propulsion manuelle ou à pousser
Fauteuil roulant non-modulaire à assise rigide à propulsion manuelle ou à pousser

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle ou à pousser



Indications / modalités de prise en charge

LCD possible - voir p.11

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute.



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4938766	Adjonction levier de basculement
4970497	Adjonction tablette complète	4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4922720	FRM supplément pour fauteuil roulant baratrique
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :

FRE
si pas d'AAP

- Ensemble manuel + AAP exclut la prise en charge d'un fauteuil électrique et inversement

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRM, modulaire à propulsion manuelle ou à pousser PAP : ceinture pelvienne + appuis latéraux - AAP utilisateur (4929796)



Fauteuils modulaires à propulsion manuelle multi-configurables



Indications / modalités de prise en charge

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois.
- Possibilités de configuration et/ou de réglages supérieurs au FRM pour répondre aux besoins spécifiques de la personne utilisatrice en termes de mobilité et d'efficacité de propulsion
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap
- Ergothérapeute
- Renouvellement : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge



Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4938766	Adjonction levier de basculement
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FMA	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :

FRE
si pas d'AAP

- Ensemble manuel + AAP exclut la prise en charge d'un fauteuil électrique et inversement

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRMC, modulaire à propulsion manuelle multi-configurables options : double main courante (4978547)

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle actifs



Indications / modalités de prise en charge

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois.
- Possibilités de configuration et/ou de réglages supérieurs au FRM pour répondre aux besoins spécifiques dynamiques de la personne utilisatrice expérimentée dans la maniabilité autonome, les transferts et les franchissements, pour une utilisation intérieure et extérieure
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap
- Ergothérapeute
- Renouvellement : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4938766	Adjonction levier de basculement
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



- Ensemble manuel + AAP exclut la prise en charge d'un fauteuil électrique et inversement

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRMA, modulaire à propulsion manuelle actifs
 PAP siège + dossier - système de conduite à double main courante (4978547)

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle de sport

FRMS



Indications / modalités de prise en charge

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois.
- Possibilités de configuration et/ou de réglages supérieurs au FRM permettant de répondre à la pratique d'une activité sportive.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR • Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire • Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral
4970497	Adjonction tablette complète	4938766	Adjonction levier de basculement
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante	4938720	Supplément sur devis pour fauteuil manuel sportif

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRMS, modulaire à propulsion manuelle de sport- pratique régulière [discipline] supplément sportif sur devis (4938720)

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle ou à pousser multi-positions



Indications / modalités de prise en charge

LLD possible - voir p.12

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois.
- Possibilités de configuration et/ou de réglages supérieurs au FRM pour répondre aux besoins spécifiques d'installation et de changement de positions.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage ou d'une formation à la compensation du handicap
- Ergothérapeute
- Renouvellement : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4938766	Adjonction levier de basculement
4970497	Adjonction tablette complète	4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4922720	FRM supplément pour fauteuil roulant bariatrique
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :

FRE

si pas d'AAP

- Ensemble manuel + AAP exclut la prise en charge d'un fauteuil électrique et inversement

Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRMP, modulaire à propulsion manuelle ou à pousser multi-position
 PAP : appuis latéraux du tronc + ceinture pelvienne

Fauteuils modulaires à propulsion manuelle de verticalisation

FRMV



Indications / modalités de prise en charge

LLD possible - voir p.12

- Incapacité de marche partielle ou totale, permanente ou longue de plus de 6 mois.
- Possibilités de configuration et/ou de réglages supérieurs au FRM pour répondre aux besoins des patients nécessitant une verticalisation régulière et dont les capacités fonctionnelles ne leur permettent pas de se verticaliser eux-mêmes.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR • Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire • Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4938766	Adjonction levier de basculement
4970497	Adjonction tablette complète	4925054	Adjonction achat AAP accompagnant neuf
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4929796	Adjonction achat kit propulsion élec. utilisateur neuf
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4978547	Adjonction système de conduite à double main courante	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)
4928928	Adjonction système de conduite à levier latéral		

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRMV, modulaire à propulsion manuelle de verticalisation systèmes de maintien thoracique + appuis sous-rotuliens

FRE

Fauteuils modulaires à propulsion par moteur électrique

FRE A

Compacts et manœuvrables pour usage domestique.
Pas nécessairement capables de franchir des obstacles extérieurs.

FRE B

Suffisamment compacts et manœuvrables pour usage domestique.
Capables de franchir certains obstacles extérieurs.
Soumis au code de la route

FRE C

Tailles importantes, pas nécessairement prévus pour usage domestique.
Capables de déplacement longue distance et franchir les obstacles extérieurs.
Soumis au code de la route



Indications / modalités de prise en charge

LCD possible - voir p.11

- Incapacité de marche partielle ou totale et impossibilité pour le patient de propulser un VPH à propulsion manuelle ou podale de par sa déficience ou sa situation environnementale.
- Capacités cognitives et physiques (membres supérieurs et visuelle) lui permettant d'assurer la maîtrise du FRE. Sinon à titre exceptionnel la prise en charge d'un FRE avec commande uniquement par l'accompagnant peut être envisagée.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire
- Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande
- Certificat de validation de l'aptitude à la conduite



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Fiches règles d'utilisation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4965183	Adjonction boîtier de commande personnalisé
4937991	Adjonction repose-jambe électrique droit et gauche	4941700	Adjonction Supplément pour élévation « électrique » (lift)
4970497	Adjonction tablette complète	4902165	Adjonction supplément pour fauteuil roulant bariatrique élec.
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
×	×	×	×	POUS	POUMRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FRE-B, modulaire à propulsion par moteur électrique - classe B adjonctions : RJ électriques (4937991)

Fauteuils modulaires à propulsion par moteur électrique multi-positions

FREP

FREP A

Compacts et manœuvrables pour usage domestique.
Pas nécessairement capables de franchir des obstacles extérieurs.

FREP B

Suffisamment compacts et manœuvrables pour usage domestique.
Capables de franchir certains obstacles extérieurs.
Soumis au code de la route

FREP C

Tailles importantes, pas nécessairement prévus pour usage domestique.
Capables de déplacement longue distance et franchir les obstacles extérieurs.
Soumis au code de la route



Indications / modalités de prise en charge

LLD possible - voir p.13

- Incapacité de marche partielle ou totale et impossibilité pour le patient de propulser un VPH à propulsion manuelle ou podale de par sa déficience ou sa situation environnementale.
- Capacités cognitives et physiques (membres supérieurs et visuelle) lui permettant d'assurer la maîtrise du FRE. Sinon à titre exceptionnel la prise en charge d'un FRE avec commande uniquement par l'accompagnant peut être envisagée.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire
- Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation	Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable	4965183	Adjonction boîtier de commande personnalisé
4937991	Adjonction repose-jambe électrique droit et gauche	4941700	Adjonction Supplément pour élévation « électrique » (lift)
4970497	Adjonction tablette complète	4902165	Adjonction supplément pour fauteuil roulant bariatrique élec.
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur	4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur	4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
×	×	×	×	POU S	POU MRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FREP, modulaire à propulsion par moteur électrique multi-position - classe B + lift électrique (4941700)

Fauteuils modulaires à propulsion par moteur électrique de verticalisation



Indications / modalités de prise en charge

LLD possible - voir p.13

- Incapacité de marche partielle ou totale et impossibilité pour le patient de propulser un VPH à propulsion manuelle ou podale de par sa déficience ou sa situation environnementale.
- Capacités cognitives et physiques (membres supérieurs et visuelle) lui permettant d'assurer la maîtrise du FRE. Sinon à titre exceptionnel la prise en charge d'un FRE avec commande uniquement par l'accompagnant peut être envisagée.
- La prescription de ce type de fauteuil doit tenir compte de l'environnement de vie du patient, les capacités cognitives et physiques du patient, et de ses habitudes de vie.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire
- Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande
- Certificat de validation de l'aptitude à la conduite



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Fiches règles d'utilisation
- Mise à disposition du fauteuil



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation
4954630	Adjonction supplément appui-tête réglable
4937991	Adjonction repose-jambe électrique droit et gauche
4970497	Adjonction tablette complète
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur

Code	Désignation
4965183	Adjonction boîtier de commande personnalisé
4941700	Adjonction Supplément pour élévation « électrique » (lift)
4902165	Adjonction supplément pour fauteuil roulant bariatrique élec.
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4960062	Adjonction spécifique supplément sur devis (hors FRMS)

*si 4954096 -> base cervico-céphalique, non cumulable avec le 4954630

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
×	×	×	×	POU S	POU MRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, FREV, modulaire à propulsion par moteur électrique de verticalisation

Scooters

SCO

SCO A

Compacts, manœuvrables pour usage domestique. Capables de franchir des obstacles extérieurs.

SCO B

Suffisamment compacts et manœuvrables pour usage domestique. Capables de franchir certains obstacles extérieurs.

SCO C

Tailles importantes, pas nécessairement prévus pour usage domestique. Capables de déplacement longue distance et franchir les obstacles extérieurs.



Indications / modalités de prise en charge

- Limitation sévère et durable de l'activité de marche du patient, rendant impossible l'atteinte de ses objectifs de participation sociale en utilisant un fauteuil à propulsion manuelle du fait de son incapacité à le propulser en extérieur de par sa déficience ou sa situation environnementale.
- Cette limitation peut être de cause neurologique, rhumatologique, orthopédique, cardio-respiratoire ou métabolique. L'objectif étant de favoriser la participation sociale du patient cet aspect devant être exprimé dans le projet de vie de la personne.
- Nécessite capacité de marche, transfert, équilibre, fonctionnement des membres supérieurs et capacité cognitive et visuelle



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire
- Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

DAP

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande
- Certificat de validation de l'aptitude à la conduite



Finalisation

- Demande d'accord préalable
- Facturation
- Fiches règles d'utilisation
- Mise à disposition du VPH



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur
4902165	Adjonction supplément pour fauteuil roulant baratrique élec.

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
×	×	×	×	POU S	POU MRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, SCO-B, scooter classe B



Indications / modalités de prise en charge

La prise en charge des poussettes standards est assurée pour les personnes de moins de 18 ans présentant une incapacité de marche partielle ou totale, provisoire ou définitive, et qui présentent une incapacité, totale ou partielle, de marcher et/ou qui sont dans l'impossibilité, temporaire ou définitive, d'utiliser elles-mêmes un autre VPH et/ou qui se trouvent dans des situations environnementales ou d'activité empêchant l'utilisation d'un autre VPH. Elles sont indiquées pour les personnes n'ayant pas besoin de maintien ou de positionnement



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute.



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Prescription



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- Essai comparatif entre 2 modèles (optionnel)



Finalisation

- Facturation



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4965705	Adjonction ceinture de maintien 2 points

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	X	X	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, POU_S, Poussette standard

Poussettes modulaires multi-réglables et évolutives

**POU
MRE**



Indications / modalités de prise en charge

LLD possible - voir p.14

Les poussettes sont indiquées chez les enfants de moins de 18 ans présentant une incapacité de marche partielle ou totale, et/ou qui sont dans l'impossibilité d'utiliser elles-mêmes un autre VPH et/ou qui se trouvent dans des situations environnementales ou d'activité empêchant l'utilisation d'un autre VPH.,
Contrairement aux poussettes standards, ce type de véhicule s'adresse aux patients ayant un besoin de maintien, de positionnement lié notamment à une perte du tonus musculaire.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire
- Renouvel. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Facturation
- Mise à disposition du VP



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation
4970497	Adjonction tablette complète
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.
4936922	Adjonction harnais 4 points ou plus
4965705	Adjonction ceinture de maintien 2 points

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO			BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, POU_MRE, Poussette modulaire multiréglable et évolutive harnais 4 points (4936922)



Indications / modalités de prise en charge

La prise en charge des bases roulantes modulaires est assurée pour les personnes présentant une incapacité de marche partielle ou totale, provisoire ou définitive, uniquement si elles sont installées dans un système de soutien du corps réalisé sur moulage en matériaux thermo formable haute température.



Prescripteurs habilités

- Médecin généraliste
- Ergothérapeute.



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Prescription



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- Essai comparatif entre 2 modèles (optionnel)



Finalisation

- Facturation



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POU S	POU MRE	BASE	CYC

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, BASE, base roulante modulaire

Cycles modulaires à roues multiples

CYC



Indications / modalités de prise en charge

La prise en charge d'un tricycle modulaire est assurée pour les personnes qui, du fait d'une déficience motrice, acquise ou congénitale, ont une autonomie de déplacement réduite, présentant une incapacité de marche partielle ou totale, provisoire ou définitive. Le tricycle est adapté à la morphologie et aux besoins de la personne utilisatrice au niveau du tronc, des membres inférieurs, pieds compris. Le système de conduite est facilement accessible par la personne utilisatrice.



Prescripteurs habilités

- Médecin spécialiste MPR
- Médecin DU Appareillage dont celui de la compensation du handicap
- Ergothérapeute au sein d'une équipe pluri-disciplinaire
- Renouvell. : Médecin généraliste ou ergothérapeute



Parcours de prise en charge

Consultation initiale

- Fiche d'évaluation des besoins
- Fiche de préconisation



Essai par le distributeur

- 4 modèles sur catalogue
- 2 modèles en test physique
- 1 modèle à l'essai : 7 jours
- Sur demande du patient : 48h



Post-évaluation

- Prescription définitive
- Devis/Bon de commande



Finalisation

- Facturation
- Mise à disposition du VPH



Adjonctions et cumuls

Code	Désignation
4954096	Adjonction PAP forfait A adjonctions membre supérieur
4947601	Adjonction PAP forfait B adjonctions membre inférieur
4987500	Adjonction support d'oxygénothérapie / ventilation assistée.

Cumulable avec l'achat d'un :

FMP	FMPR	FRM	FRMC	FRMA	FRMS	FRMP	FRMV
FRE	FREP	FREV	SCO	POU S	POU MRE	BASE	

Cumulable avec la LCD d'un :



Exemple d'intitulé de prescription

VPH, Achat neuf, CYC, cycles modulaires à roues multiples
accessoires de maintien jambier + fixations pieds

